



**Fédération Nationale
Autonome
des Pupilles de la Nation et
Orphelins de Guerre
de tous les conflits**

RECENSEMENT DES PUPILLES DE LA NATION – ORPHELINS DE GUERRE

Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre des conflits : 14/18, 39/45, Indochine et Algérie, nous demandons un recensement actualisé 2019 de ceux qui sont encore en vie.

Il nous semble complètement illogique que le Gouvernement actuel soit toujours sans connaître le nombre de Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre (actuellement âgés entre 65-95 ans).

Nous demandons une RECONNAISSANCE suite aux décrets de 2000 et 2004, qui ont permis à certains Pupilles de la Nation d'obtenir une pension à vie. Mais ces décrets ont discriminé un grand nombre de Pupilles de la Nation dont les parents ont été reconnus « **morts pour la France** » lors de ces conflits. Ces Pupilles de la Nation ont été complètement rejetés, ignorés et abandonnés par les Gouvernements qui se sont succédé.

Pourquoi ce recensement :

Parce que lors des projets de loi déposés par les députés qui nous soutiennent (plus de 30 projets de loi) concernant notre demande de reconnaissance les réponses depuis 2004 sont : l'Etat ne dispose pas d'un ou de deux milliards pour les indemniser, ils sont trop nombreux !!!

Lorsque nous demandons à l'ONACVG le nombre de Pupilles de la Nation recensés !!! AUCUNE réponse ne nous est donnée, **ce recensement n'a jamais été fait.**

Actuellement nous serions au maximum 50 000 Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre concernant ces 4 conflits lors desquels nos parents ont combattu sans être militaire de carrière, mais simple soldat, obligés d'aller au combat pour défendre avec ferveur la France qu'ils aimaient et qu'ils voulaient LIBRE.

L'indemnisation annuelle de ces 50 000 Pupilles serait aux alentours de 350 millions, bien loin des 1 ou 2 milliards annoncés.

ALORS NOUS DEMANDONS A MADAME GENEVIEVE DARRIEUSSECQ, SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DE LA MINISTRE DE LA DEFENSE, ACTUELLEMENT PRESIDENTE DE L'ONACVG, DE DEMANDER A CHAQUE PREFECTURE LE RECENSEMENT DES PUPILLES DE LA NATION ET ORPHELINS DE GUERRE DE CES QUATRE CONFLITS.

Ce recensement permettrait à chacun de ces Pupilles de la Nation de terminer leur vie décentement.